

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur des jugements et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux normes comptables du Canada pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient aux membres du conseil. Le conseil est secondé par le Comité d'audit et d'actuariat (le « comité »), composé de six membres du conseil ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les auditeurs internes et indépendants en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs internes et indépendants afin de décider de la portée et du moment de leurs audits respectifs, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil.

Les auditeurs indépendants du régime, Deloitte & Touche s.r.l., relèvent directement du Comité d'audit et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de l'audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.



JIM LEECH

LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
LE 7 MARS 2013



DAVID MCGRAW

LE VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET DIRECTEUR FINANCIER

Rapport de l'auditeur à l'administrateur

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2012, les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, les états consolidés de l'évolution des prestations de retraite constituées et les états consolidés des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés selon les Normes comptables pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

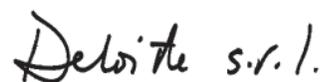
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les présents états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2012, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations de retraite constituées et des variations du déficit pour l'exercice clos à cette date selon les Normes comptables pour les régimes de retraite.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS, COMPTABLES AGRÉÉS

EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

LE 7 MARS 2013

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer (Canada) limitée a été retenu par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2012 en présupmant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers consolidés du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 août 2012 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4600 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations à long terme à la fin de 2012;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil; et
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les modifications des taux salariaux pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014.

L'objectif des états financiers consolidés est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2012 en présupmant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire, (l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite (Ontario)*), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers consolidés représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2012 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus du Canada.



SCOTT CLAUSEN, F.C.I.A., F.S.A
LE 7 MARS 2013



LISE HOULE, F.C.I.A., F.S.A

États consolidés de la situation financière

au 31 décembre (M\$ CA)

2012

2011

Actif net disponible pour le service des prestations

Actifs

Trésorerie	344 \$	435 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	2 831	2 717
Somme à recevoir des courtiers	125	39
Placements (note 2)	174 731	156 563
Locaux et matériel	27	37
	178 058	159 791

Passifs

Créditeurs et charges à payer	270	542
Somme à verser aux courtiers	796	1 847
Passifs liés aux placements (note 2)	47 468	40 305
	48 534	42 694

Actif net disponible pour le service des prestations

129 524 \$ **117 097 \$**

Prestations de retraite constituées et déficit

Prestations de retraite constituées (note 4)	166 009 \$	162 587 \$
Déficit	(36 485)	(45 490)

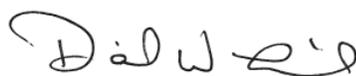
Prestations de retraite constituées et déficit

129 524 \$ **117 097 \$**

Au nom de l'administrateur du régime :



LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL



MEMBRE DU CONSEIL

États consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2012	2011
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	117 097 \$	107 535 \$
Opérations de placement		
Revenu de placement (note 6)	14 752	11 735
Frais d'administration (note 11a)	(301)	(289)
Opérations de placement, montant net	14 451	11 446
Opérations de services aux participants		
Cotisations (note 9)	2 944	2 823
Prestations versées (note 10)	(4 924)	(4 663)
Frais d'administration (note 11b)	(44)	(44)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 024)	(1 884)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	12 427	9 562
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	129 524 \$	117 097 \$

États consolidés de l'évolution des prestations de retraite constituées

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2012	2011
Prestations de retraite constituées, au début de l'exercice	162 587 \$	146 893 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	5 531	5 944
Prestations de retraite constituées	5 095	4 409
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	-	9 819
Modifications aux dispositions du régime	107	6
Pertes actuarielles (note 4c)	286	179
	11 019	20 357
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (note 10)	4 924	4 663
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 4a)	2 673	-
	7 597	4 663
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	3 422	15 694
Prestations de retraite constituées, à la fin de l'exercice	166 009 \$	162 587 \$

États consolidés des variations du déficit

pour l'exercice clos le 31 décembre (M\$ CA)	2012	2011
Déficit, au début de l'exercice	(45 490) \$	(39 358) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	12 427	9 562
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(3 422)	(15 694)
Déficit, à la fin de l'exercice	(36 485) \$	(45 490) \$

Notes annexes

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario) (LRRE)*, telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans le Tableau 1 du LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations (Ontario)*.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en-dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 142 990 \$ (avec exemption du RPC : 132 334 \$) en 2012 et à 137 979 \$ (avec exemption du RPC : 127 611 \$) en 2011; et 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du régime, conformément aux dispositions de la partie IV - Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le Chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des rentes. En ce qui a trait aux méthodes comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations financières, le régime doit toujours se conformer à la partie I - Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II - Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de l'ICCA. Le régime a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de l'ICCA à compter du 1^{er} janvier 2011. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Comme il a traité plus activement avec CCFL en 2012, le régime présente donc des données consolidées sur CCFL. Ainsi, la juste valeur des actifs et passifs de CCFL et les sociétés de portefeuille gérées par CCFL sont consolidées au 31 décembre 2012. La consolidation du portefeuille immobilier augmente les placements et les passifs liés aux placements et n'a aucune incidence sur l'actif net disponible pour le service des prestations. Les chiffres correspondants sont présentés sur une base non consolidée. Les produits tirés des placements immobiliers représentent les produits d'exploitation (déduction faite des charges d'intérêts) du portefeuille immobilier en 2012 et 2011. Le régime continue de consolider les sociétés de portefeuille dont il assure la gestion. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été autorisée par résolution du conseil le 7 mars 2013.

b) Changements futurs des méthodes comptables

L'International Accounting Standards Board a publié des nouvelles normes et des modifications aux normes actuelles qui n'étaient pas encore entrées en vigueur au 31 décembre 2012. Ces nouvelles normes comptables que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- L'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, et l'IAS 27, États financiers individuels. Ces nouvelles normes définissent l'information à fournir sur les intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Les nouvelles normes s'appliquent aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date, et leur application anticipée est permise.
- L'IFRS 9, Instruments financiers. La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. La nouvelle norme s'applique aux exercices commençant le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date, et leur application anticipée est permise.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouvelles normes ait des effets importants sur la situation financière et le revenu de placement du régime.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les placements à court terme sont évalués au moyen des cours moyens de clôture ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations nominales et les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens de clôture ne sont pas disponibles.
- c. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres achetés en vertu de conventions de revente sont évalués au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché.
- d. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours moyens de clôture. Lorsque le marché d'un titre coté est inactif, la direction évalue si le prix coté correspond à la juste valeur. Si ce n'est pas le cas, la direction ajuste le prix coté ou estime la juste valeur au moyen de techniques appropriées, dont des modèles d'évaluation.
- e. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou des évaluateurs, ou des deux parties. Dans les cas où l'évaluation est confiée à des évaluateurs externes, la direction doit s'assurer de leur indépendance et comparer les hypothèses utilisées par ceux-ci aux attentes de la direction, selon les conditions actuelles du marché et les pratiques sectorielles habituelles, afin que l'évaluation tienne compte des activités et des conditions économiques liées au placement.

Chaque année, au moins 70 % de la valeur du portefeuille d'immeubles locatifs de tout type et de diverses régions fait l'objet d'une évaluation indépendante. Un minimum de 90 % du portefeuille immobilier est évalué par des évaluateurs indépendants, au moins tous les trois ans. Une même société d'évaluation ne peut évaluer la même propriété plus de trois années consécutives.

Les fonds d'actions de sociétés fermées sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.
- f. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. D'autres techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles. Pour déterminer la juste valeur, il faut également tenir compte du risque de crédit de la contrepartie.
- g. Les placements non traditionnels, constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés, sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction de la valeur de l'actif net fournie par les administrateurs des fonds. La direction passe en revue la valeur de l'actif net.

Le régime fait appel à diverses techniques d'évaluation en vue d'établir la juste valeur des placements pour lesquels aucun prix de marché observable pour des placements identiques ne peut être relevé sur les marchés actifs. Ces techniques comprennent : les méthodes d'évaluation fondées sur les prix de marché observables pour des placements semblables; les approches axées sur la valeur actuelle selon lesquelles les flux de trésorerie futurs produits par le placement sont estimés puis actualisés au moyen d'un taux d'intérêt ajusté au risque; et les modèles d'évaluation des options. Les principales données utilisées dans le cadre de ces méthodes d'évaluation sont énumérées ci-dessous. Les valeurs situées entre les valeurs mesurées ou au-delà de celles-ci sont obtenues par interpolation et extrapolation.

- Cours des obligations - les valeurs de marché sont généralement disponibles pour les obligations d'État, les obligations de certaines sociétés et d'autres produits de créance.
- Écarts de taux - lorsqu'ils sont disponibles, les écarts de taux sont établis à partir des prix des swaps sur défaillance ou d'autres instruments de crédit, comme des titres de créance. Dans d'autres cas, les écarts de taux proviennent du service d'établissement des prix.
- Taux d'intérêt - les taux d'intérêt sont établis principalement à partir de taux d'intérêt de référence, comme les taux d'intérêt des banques centrales, les marchés des swaps, des obligations et des contrats à terme normalisés. On tient compte des taux d'intérêt de référence pour établir les taux d'actualisation utilisés dans les approches fondées sur la valeur actuelle.
- Taux de change - il existe des marchés observables pour les opérations au comptant, les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés dans les principales devises.
- Titres cotés en bourse et indices boursiers - les cours sont facilement disponibles pour les actions inscrites en bourse, de même que pour les indices qui s'y rapportent.
- Prix des marchandises - de nombreuses marchandises sont négociées activement en bourse par le biais d'opérations au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés.
- Volatilité des prix et corrélations - la volatilité est la mesure de la tendance d'un cours donné à varier dans le temps. La corrélation permet d'évaluer dans quelle mesure deux cours ou plus ou d'autres variables ont évolué ensemble historiquement. La volatilité est un paramètre d'évaluation des options et de certains éléments, comme les produits dérivés, qui comportent plus d'une variable sous-jacente dépendante d'une corrélation. Les valeurs entrant dans le calcul de la volatilité et des corrélations sont obtenues à partir des soumissions des courtiers, des services d'établissement des prix ou du cours des options.
- Prévisions relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables - les prévisions reposent sur des hypothèses relatives aux produits, à la croissance des produits, aux charges, aux dépenses d'investissement et à la structure du capital. Elles sont habituellement fournies par la direction des sociétés dans lesquelles le régime investit ou par des gestionnaires externes. D'autres hypothèses provenant de parties externes, comme des évaluateurs, peuvent être utilisées dans les prévisions.

Le régime améliore et modifie ses techniques d'évaluation en fonction de l'évolution des marchés et des produits, à mesure que le prix des produits individuels devient plus transparent.

Même si la direction du régime estime que ses techniques d'évaluation sont appropriées et correspondent à celles d'autres participants sur le marché, l'emploi de techniques ou d'hypothèses différentes pourrait donner des estimations différentes de la juste valeur à la date du bilan. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne donnerait pas des justes valeurs notablement différentes.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 - les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Ceux-ci sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite annuellement au 1^{er} septembre, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, selon l'état de capitalisation du régime. Aux fins de l'évaluation des états financiers, le régime accumule le montant minimal garanti au titre de la protection conditionnelle contre l'inflation et déclare les prestations de retraite constituées selon le taux de protection contre l'inflation hypothétique de 100 % à la note 4b.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Avantages

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée, si la modification ne touche que cette période. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 4 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2. PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des titres à revenu fixe, des actions et des placements dans des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 258 M\$ (270 M\$ au 31 décembre 2011), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

au 31 décembre	2012		2011	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Débiteures	- \$	- \$	662 \$	635 \$
Obligations	37 555	34 494	31 033	27 806
Placements à court terme	9 176	9 240	7 545	7 562
Placements non traditionnels ²	7 048	6 259	5 821	5 482
Titres canadiens à taux réels	21 963	15 105	19 766	13 109
Titres non canadiens à taux réels	8 798	7 138	9 066	7 210
	84 540	72 236	73 893	61 804
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	4 895	4 987	5 188	5 325
Non canadiennes	28 423	26 210	28 934	29 752
Hors bourse				
Canadiennes	1 496	1 529	2 280	1 422
Non canadiennes	12 390	11 708	10 252	10 507
	47 204	44 434	46 654	47 006
Actifs réels				
Biens immobiliers ³ (note 5)	21 227	12 979	14 960	8 660
Infrastructures	9 646	8 077	8 709	7 460
Terrains forestiers exploitables	2 173	2 092	2 166	2 092
	33 046	23 148	25 835	18 212
	164 790	139 818	146 382	127 022
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	7 200	7 193	7 245	7 219
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	1 167	1 167	841	841
Contrats dérivés, montant net	1 574	675	2 095	1 141
	9 941	9 035	10 181	9 201
Placements	174 731 \$	148 853 \$	156 563 \$	136 223 \$

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 100 M\$ présenté aux pages 102 à 105.

² Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

³ Comme l'indique la note 1a, le portefeuille immobilier est présenté sur une base consolidée.

au 31 décembre	2012		2011	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(35 674) \$	(35 775) \$	(35 088) \$	(35 112) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(4 713)	(4 766)	(2 076)	(2 048)
Actions	(1 193)	(1 101)	(847)	(826)
Biens immobiliers ³ (note 5)	(4 371)	(3 952)	-	-
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(263)	(263)	(458)	(458)
Contrats dérivés, montant net	(1 254)	(541)	(1 836)	(532)
	(47 468)	(46 398)	(40 305)	(38 976)
Placements, montant net (note 2d)	127 263 \$	102 455 \$	116 258 \$	97 247 \$

³ Comme l'indique la note 1a, le portefeuille immobilier est présenté sur une base consolidée.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

31 décembre 2012				
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	66 815 \$	6 612 \$	11 113 \$	84 540 \$
Actions	31 144	878	15 182	47 204
Actifs réels	1 191	361	31 494	33 046
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(4 831)	(31 043)	(1 653)	(37 527)
Placements, montant net	94 319 \$	(23 192) \$	56 136 \$	127 263 \$
31 décembre 2011				
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	59 389 \$	4 309 \$	10 195 \$	73 893 \$
Actions	32 013	1 069	13 572	46 654
Actifs réels	856	205	24 774	25 835
Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	(2 533)	(27 885)	294	(30 124)
Placements, montant net	89 725 \$	(22 302) \$	48 835 \$	116 258 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) liés aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de l'exercice. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

						2012
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Actifs réels	Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	Total	
Solde, au début de l'exercice	10 195 \$	13 572 \$	24 774 \$	294 \$	48 835 \$	
Achats	3 123	4 928	5 309	9 752	23 112	
Ventes	(2 697)	(4 819)	(4 626)	(9 801)	(21 943)	
Transferts vers le niveau ⁴	-	-	4 228	(4 228)	-	
Transferts depuis le niveau ⁵	-	-	-	2 592	2 592	
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement						
Réalisés	16	1 295	12	224	1 547	
Non réalisés	476	206	1 797	(486)	1 993	
Solde, à la fin de l'exercice	11 113 \$	15 182 \$	31 494 \$	(1 653) \$	56 136 \$	

⁴ Comme l'indique la note 1a, le portefeuille immobilier est présenté sur une base consolidée.

						2011
(M\$ CA)	Titres à revenu fixe	Actions	Actifs réels	Sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements, montant net	Total	
Solde, au début de l'exercice	10 333 \$	12 704 \$	24 430 \$	(188) \$	47 279 \$	
Achats	3 394	3 408	5 833	3 671	16 306	
Ventes	(4 202)	(3 678)	(7 308)	(3 582)	(18 770)	
Transferts vers le niveau ⁵	253	-	-	(9)	244	
Transferts depuis le niveau ⁵	(170)	(259)	-	27	(402)	
Gains inclus dans le revenu de placement						
Réalisés	31	854	286	84	1 255	
Non réalisés	556	543	1 533	291	2 923	
Solde, à la fin de l'exercice	10 195 \$	13 572 \$	24 774 \$	294 \$	48 835 \$	

⁵ Les transferts vers et depuis le niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. De même, les transferts entre le niveau 2 et le niveau 1 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les contrats dérivés négociés hors bourse ou en bourse comprennent notamment ce qui suit :

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse dans lesquels deux contreparties échangent un ensemble de flux de trésorerie selon un taux convenu qui est appliqué à un montant nominal. Voici les diverses ententes de swaps auxquelles le régime participe :

Les swaps sur actions et sur marchandises sont des contrats dans le cadre desquels une partie s'engage à verser à l'autre partie, ou à recevoir de celle-ci, des flux de trésorerie fondés sur les variations de valeur d'un indice boursier ou de marchandises, d'un panier de titres ou de marchandises, ou d'un titre ou d'une marchandise unique.

Les swaps de taux sont des ententes dans le cadre desquelles deux parties s'échangent un ensemble de paiements fondés sur différents taux appliqués à un montant nominal.

Les swaps de devises consistent en un échange de paiements fixes dans une devise en contrepartie de paiements fixes établis dans une autre devise.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont négociés sur des marchés boursiers réglementés visant de tels contrats, tandis que les contrats à terme de gré à gré sont des ententes négociées hors bourse entre deux parties. Voici des exemples de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré :

Les contrats à terme normalisés portant sur des actions ou des marchandises sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter à valeur fixe (prix convenu), selon un indice boursier ou un indice de marchandises, un panier de titres, un titre ou une marchandise unique à une date ultérieure prédéterminée.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles de vendre ou d'acheter des instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt à une date ultérieure prédéterminée selon un prix établi.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix établi ou selon une entente précise à une date ultérieure prédéterminée.

Options

Les options peuvent être acquises sous forme de montants normalisés en bourse ou hors bourse, selon des modalités personnalisées. Il s'agit d'ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises à un prix établi, à une date ultérieure prédéterminée. Le vendeur d'une option peut également régler le contrat par un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acheteur. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le régime conclut diverses ententes en matière d'options, qui portent notamment sur des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des devises.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors bourse par lesquels le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) est transféré d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent notamment les swaps sur défaillance, les swaps d'actions sur défaillance, les swaps sur rendement total et les prêts participatifs.

Les swaps sur défaillance et les swaps d'actions sur défaillance procurent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé résultant d'événements précis, comme le défaut de paiement ou l'insolvabilité. Ces swaps ressemblent, par leur structure, à une option en vertu de laquelle l'acheteur paie une prime au vendeur du swap sur défaillance de crédit et du swap d'actions sur défaillance en retour d'un paiement pour la détérioration de la valeur de l'actif référencé. L'actif référencé d'un swap sur défaillance est un instrument de créance, tandis que l'actif référencé d'un swap d'actions sur défaillance est un instrument de capitaux propres.

Les swaps sur rendement total sont des contrats qui prévoient l'échange entre contreparties de flux de trésorerie correspondant à la variation de la valeur de l'actif référencé.

Les prêts participatifs sont des contrats dans le cadre desquels une contrepartie fournit du financement à l'autre partie en échange d'une participation au partage des risques et des bénéfices des prêts contractés par l'autre partie.

Autres produits dérivés

Le régime négocie également hors bourse d'autres produits dérivés, comme les swaps liés à la volatilité ou aux écarts et les swaps sur dividendes. Un investisseur peut négocier des swaps liés à la volatilité ou aux écarts dans le but d'ajouter une plus-value ou de couvrir les risques associés à l'amplitude d'un mouvement, par exemple la volatilité, les écarts, la corrélation ou la covariance de certains produits sous-jacents, comme les taux de change ou les indices boursiers. Les swaps sur dividendes sont des contrats hors bourse dans le cadre desquels l'investisseur convient d'égaliser tous les dividendes produits par un titre ou un indice sous-jacent pendant une période donnée. En retour, le payeur des dividendes reçoit à l'échéance un montant fixe, appelé « taux des swaps sur dividendes ».

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime au 31 décembre :

(M\$ CA)	2012		2011	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	21 840 \$	240 \$	22 496 \$	(178) \$
Contrats à terme normalisés	6 720	19	10 003	(97)
Options : Cotées en bourse - achetées	252	5	158	3
- vendues	353	(3)	149	(3)
Hors bourse - achetées	3 623	74	5 271	423
- vendues	2 179	(78)	4 059	(111)
	34 967	257	42 136	37
Produits dérivés de taux d'intérêt				
Swaps	27 936	61	26 557	5
Contrats à terme normalisés	120 436	1	92 951	24
Options : Cotées en bourse - achetées	2 222	-	-	-
- vendues	989	-	7	-
Hors bourse - achetées	4 538	27	1 815	76
- vendues	9 416	(24)	4 384	(80)
	165 537	65	125 714	25
Produits dérivés sur devises				
Swaps	1 856	7	274	5
Contrats à terme de gré à gré ⁶	51 305	46	38 177	20
Contrats à terme normalisés	104	-	62	-
Options : Hors bourse - achetées	11 824	140	5 660	30
- vendues	9 506	(114)	5 526	(31)
	74 595	79	49 699	24
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance - achetés	7 199	(3)	8 510	300
- vendus	4 058	(138)	1 729	(308)
Swaps sur rendement total	4	-	10	1
	11 261	(141)	10 249	(7)
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	4 533	(41)	4 147	(61)
Swaps sur dividendes	404	(13)	439	(37)
	4 937	(54)	4 586	(98)
	291 297	206	232 384	(19)
Garantie nette en espèces payée en vertu de contrats dérivés	-	114	-	278
Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés	291 297 \$	320 \$	232 384 \$	259 \$

⁶ À l'exception des contrats de change à terme liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 5.

La juste valeur nette des contrats dérivés au 31 décembre du tableau précédent se compose comme suit :

(M\$ CA)	2012	2011
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	1 470 \$	2 025 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	169	307
Passifs liés aux produits dérivés	(1 264)	(2 044)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(55)	(29)
	320 \$	259 \$

d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Le régime a appliqué une politique en vertu de laquelle l'actif devait être composé de 45 % d'actions, de 48 % de titres à revenu fixe, de 5 % de marchandises, de 25 % d'actifs réels et de (23 %) de titres du marché monétaire au 31 décembre 2012. Le régime a appliqué une politique en vertu de laquelle l'actif devait être composé de 45 % d'actions, de 49 % de titres à revenu fixe, de 5 % de marchandises, de 25 % d'actifs réels et de (24 %) de titres du marché monétaire au 31 décembre 2011.

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit au 31 décembre :

	2012		2011	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition %
Actions				
Canadiennes	11 395 \$	9 %	10 636 \$	9 %
Non canadiennes	48 116	38	41 034	35
	59 511	47	51 670	44
Titres à revenu fixe				
Obligations	28 866	23	26 500	23
Titres à taux réels	31 145	25	29 291	25
	60 011	48	55 791	48
Marchandises	6 974	5	5 645	5
Actifs réels				
Biens immobiliers (note 5)	16 856	13	14 960	13
Infrastructures	9 646	8	8 709	7
Terrains forestiers exploitables	2 173	2	2 166	2
	28 675	23	25 835	22
Stratégies de rendement absolu				
Stratégies internes de rendement absolu	6 659	5	7 679	7
Placements non traditionnels	5 611	4	4 652	4
	12 270	9	12 331	11
Titres du marché monétaire	(40 178)	(32)	(35 014)	(30)
Placements, montant net	127 263 \$	100 %	116 258 \$	100 %

e) Gestion des risques

Objectifs

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politiques

Le régime ne gère pas le risque de marché distinctement du risque de crédit. Il assure une gestion des risques cohérente pour ses placements au moyen d'un certain nombre de politiques, notamment :

- Énoncé de politiques et procédés de placement - Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. Le conseil approuve les politiques contenues dans l'énoncé et les passe en revue au moins une fois l'an.
- Politique de placement du conseil - Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et à des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique précise la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme la participation maximale permise dans un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.
- Politiques des portefeuilles de chaque service de placement - Ces politiques s'appliquent aux portefeuilles individuels dans chaque catégorie d'actifs gérée par la division Placements. Toutes les politiques des portefeuilles précisent, pour chaque service, les stratégies de placement, les procédures d'exploitation, les limites d'opérations, les exigences d'approbation et les facteurs de risque, en plus de contenir une description de la gestion des risques et des exigences en matière de déclaration des données pour chaque gestionnaire de portefeuille, particulièrement en ce qui a trait à la déclaration des écarts par rapport à la politique approuvée pour le portefeuille. Toutes les politiques des portefeuilles sont soumises à l'examen et à l'approbation du vice-président directeur de la division Placements et du vice-président principal responsable du service.
- Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions - Cette politique énonce les principes qui régissent les transactions avec des contreparties autorisées et la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de transiger avec une nouvelle contrepartie.
- Politique d'approbation préalable des transactions - Cette politique officialise les procédures afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des données requises pour la saisie, l'établissement du prix, la gestion du risque et la comptabilisation des transactions, et d'en permettre l'enregistrement dans les registres du régime en temps opportun, avant le début des transactions.

Processus

Le régime utilise la budgétisation des risques pour répartir les risques entre les catégories d'actifs de la caisse. Le budget de risques est soumis annuellement à l'examen et à l'approbation des membres du conseil. Il incombe à chaque service de placement de gérer les risques associés aux placements dont il a la responsabilité, selon le budget de risques qui lui est alloué. Chaque service doit respecter l'Énoncé de politiques et procédés de placement, la Politique de placement du conseil (y compris le budget de risques qui lui est alloué), la Politique sur l'autorisation et l'exécution des transactions, la Politique d'approbation préalable des transactions et les politiques applicables des portefeuilles. De plus, le service des titres à revenu fixe doit veiller à garder les liquidités nécessaires conformément aux politiques du régime à cet égard. La division Finances mesure de manière indépendante l'exposition au risque de placement et les liquidités du régime et fournit l'information à la division Placements et au Comité des placements du conseil.

Chaque service de placement dispose d'un comité de placements, ou d'une structure équivalente, qui se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés aux portefeuilles dont il a la gestion et d'établir des plans d'action, le cas échéant. Les gestionnaires individuels de chaque service de placement reçoivent une autorité de placement limitée du conseil, qui l'a lui-même déléguée à l'équipe de direction. Les limites d'opérations et les exigences d'approbation sont définies dans les politiques des portefeuilles pour le service. Dans le cas de placements négociés hors bourse, comme les placements non traditionnels et les placements dans des sociétés fermées, les services de placement doivent effectuer une vérification préalable avant l'acquisition de titres et utiliser celle-ci comme un outil de suivi pour surveiller les placements après l'acquisition. On vise ainsi à assurer la plus grande transparence possible aux services pour leur permettre d'évaluer l'exposition au risque qui découle de tels placements.

Les gestionnaires principaux de chaque service de placement forment le Comité des risques de placement, qui se concentre sur la gestion des risques de placement pour l'ensemble de la caisse. Le directeur financier assiste à toutes les réunions du comité à titre d'observateur. Ce comité allie l'expérience et le jugement nécessaires en matière de placements et d'exploitation pour évaluer et gérer les risques de crédit, de marché et de liquidité sur une base régulière. Il surveille les risques liés aux devises, aux taux d'intérêt et aux liquidités pour l'ensemble de la caisse. Le comité se réunit aux deux semaines, ou plus souvent selon le contexte. Le Comité des risques de placement chapeaute le Comité du crédit de la division Placements et le Comité des liquidités de la division Placements.

Le Comité de gestion du risque d'entreprise supervise et gère les risques liés aux placements et les autres risques auxquels est exposé le régime. Le comité, présidé par le chef de la direction, comprend des représentants expérimentés provenant de toutes les divisions. Le Comité de gestion du risque d'entreprise se réunit régulièrement et présente au conseil un rapport chaque semestre, ou plus fréquemment au besoin.

f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Gestion du risque de crédit

Le régime gère activement le risque de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Ces mesures comprennent notamment la réduction de l'exposition et l'utilisation de produits dérivés de crédit.

Exception faite des titres de créance émis ou garantis sans condition importante par le gouvernement du Canada, par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada (ayant une notation de crédit élevée) ou par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, les placements totaux en titres d'un émetteur unique dans toutes les catégories d'actifs ne peuvent excéder 3 % de la valeur de marché de l'ensemble de la caisse, sans l'approbation du conseil. L'exposition auprès d'un émetteur unique ou d'un garant unique ne peut excéder 2 % de la valeur de marché du régime, sans l'approbation du conseil. Par ailleurs, les placements dans des titres ayant une notation de crédit inférieure ou dans des titres sans notation ne peuvent constituer plus de 10 % de la valeur de marché du régime.

Le régime conclut des accords avec des contreparties afin de restreindre son exposition aux créances irrécouvrables. Un accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est conclu avec la plupart des contreparties de contrats dérivés hors bourse, ce qui permet aux deux parties de procéder à un règlement net des obligations à la cessation ou lorsqu'un événement prédéterminé survient. Le régime négocie également une convention connexe, soit une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex), avec d'importantes contreparties pour atténuer davantage le risque de contrepartie. Cette annexe procure au régime le droit de réaliser une garantie donnée par des contreparties en cas de défaillance de ces contreparties.

Puisque les garanties permettent d'atténuer grandement le risque de contrepartie, le régime obtient systématiquement des garanties de ses contreparties, non seulement dans le cas de contrats dérivés hors bourse, mais aussi de prises en pension de titres. La note 2i fournit un complément d'information sur les titres donnés en garantie.

Le régime dispose d'un processus d'évaluation du risque de crédit pour approuver de nouvelles contreparties éventuelles et pour surveiller les contreparties autorisées à participer à des contrats dérivés, à des mises en pension de titres et à des prises en pension de titres, à des opérations de courtage de premier ordre et à la compensation de contrats à terme normalisés et d'options. Le régime traite principalement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Des politiques limitent l'exposition maximale auprès d'une contrepartie unique dans le cas des contrats dérivés, des mises en pension de titres et des prises en pension de titres, des opérations de courtage de premier ordre et de la compensation de contrats à terme normalisés et d'options.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, ainsi que des arrangements, avant la prise en compte des garanties. L'analyse porte sur les actifs financiers exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, particulièrement les titres de sociétés ouvertes, de même que les actifs non financiers, en sont exclus. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts et des ententes de participation à risque, l'exposition maximale est le montant engagé au titre de ces engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

au 31 décembre (M\$ CA)	2012	2011
Au bilan :		
Trésorerie	344 \$	435 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 831	2 717
Somme à recevoir des courtiers	125	39
Titres à revenu fixe		
Déventures	-	662
Obligations	37 555	31 033
Placements à court terme	9 176	7 545
Titres canadiens à taux réels	21 963	19 766
Titres non canadiens à taux réels	8 798	9 066
Titres achetés en vertu de conventions de revente	7 200	7 245
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	1 470	2 025
Total au bilan	89 462 \$	80 533 \$
Hors bilan :		
Garanties	324 \$	2 867 \$
Engagements de prêts	10	33
Ententes de participation à risque	28	113
Montant nominal des dérivés de crédit vendus	4 058	1 729
Total hors bilan	4 420	4 742
Total de l'exposition maximale	93 882 \$	85 275 \$

Bien que l'exposition maximale du régime au risque de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, l'exposition est beaucoup plus limitée en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Pour surveiller le risque de crédit, le régime produit un rapport trimestriel sur la concentration du risque de crédit, selon la notation de crédit de tous les instruments financiers sensibles au crédit.

Une notation déterminée par des agences reconnues est attribuée à chaque contrepartie. Si les agences ne s'entendent pas sur la qualité du crédit d'un titre, la notation la plus faible est utilisée.

La juste valeur des placements en titres de créance exposés au risque de crédit, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit au 31 décembre :

2012			
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Emprunts et titres de sociétés fermées
AAA/R-1 (élevé)	32 518 \$	17 508 \$	-
AA/R-1 (moyen)	7 123	9 850	-
A/R-1 (faible)	2 308	3 098	-
BBB/R-2	1 075	23	-
Inférieure à BBB/R-2	1 287	-	-
Sans notation ⁷	2 420	282	2 932
Total	46 731 \$	30 761 \$	2 932 \$

2011			
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Emprunts et titres de sociétés fermées
AAA/R-1 (élevé)	29 710 \$	15 333 \$	-
AA/R-1 (moyen)	3 164	10 115	-
A/R-1 (faible)	1 577	3 070	-
BBB/R-2	539	23	-
Inférieure à BBB/R-2	896	-	-
Sans notation ⁷	2 692	291	2 696
Total	38 578 \$	28 832 \$	2 696 \$

⁷ Les titres sans notation comprennent les instruments dont les notations sont attribuées par des sociétés fermées, sont gérées à l'externe ou ne sont pas attribuées par les agences de notation.

Concentration du risque de crédit

Au 31 décembre 2012, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 45,4 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (42,1 G\$ au 31 décembre 2011), de 8,7 G\$ de titres émis par le Trésor américain (9,6 G\$ au 31 décembre 2011), de 4,1 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (2,9 G\$ au 31 décembre 2011), de 2,8 G\$ en somme à recevoir de la province de l'Ontario (voir la note 3) (2,7 G\$ au 31 décembre 2011), de 0 G\$ de débetures non négociables émises par la province de l'Ontario (0,7 G\$ au 31 décembre 2011) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs, ainsi que la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée selon la méthode du déficit prévu. Elle fait état du risque des placements par catégorie d'actifs et reflète le risque de pertes au titre de l'actif net attribuable à des facteurs de risques de marché et de crédit. Statistiquement, le régime pourrait s'attendre à subir des pertes supérieures aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions présentées plus loin.

La méthode du déficit prévu est une approche statistique qui tient compte de la volatilité des marchés et du risque de crédit, de même que de la diversification des risques obtenue en effectuant des placements dans des produits et des marchés différents. Les risques, mesurés de manière uniforme pour tous les marchés et les produits, peuvent être regroupés pour donner un indicateur unique de risque. Le niveau de 99 % sur un an utilisé par le régime est obtenu au moyen d'une simulation historique et de l'approche « bootstrapping » qui reflète le rendement annuel prévu pour le portefeuille dans 1 % des pires cas. Le régime utilise à l'heure actuelle les données des 26 dernières années du marché. En l'absence de données historiques suffisantes, des approximations et des méthodes statistiques sont utilisées pour compléter les séries de données.

La méthode du déficit prévu employée comporte des limites. Par exemple, il se peut que les données historiques ne fournissent pas la meilleure estimation des changements à venir. De plus, elle peut ne pas rendre la corrélation des rendements des actifs dans des fluctuations de marché extrêmement négatives qui ne se sont pas produites pendant la période couverte par les données historiques. L'approche « bootstrapping » et une longue période historique atténuent toutefois cette limite dans une certaine mesure, puisqu'elles permettent de produire un ensemble de scénarios qui comprennent des événements négatifs extrêmes. Le régime calcule le risque relatif à ses positions en actifs à la fin de la journée, ce qui constitue une autre limite. Les positions peuvent changer radicalement pendant une séance de négociation boursière. Ces limites et la nature même de la méthode du déficit prévu signifient que les pertes du régime peuvent excéder les montants présentés à l'égard de l'exposition aux risques dans les rapports sur les risques.

Le régime surveille et améliore constamment sa méthode de calcul du risque, afin d'en arriver à une estimation du risque aussi juste que possible. Différentes mesures ont été prises au cours du dernier exercice pour améliorer considérablement la précision des mesures du risque calculées. Les méthodes de mesure du risque ont été modifiées de façon à intégrer des modèles de risque plus précis et des données plus fiables sur le risque.

Le tableau ci-dessous présente la variation sur 12 mois de l'exposition totale de l'actif du régime calculée selon la méthode du déficit prévu, au 31 décembre.

(G\$ CA) ⁸	2012	2011
Actions		
Canadiennes	4,5 \$	4,0 \$
Non canadiennes ⁹	16,0	12,5
Titres à revenu fixe		
Obligations	2,0	2,0
Titres à taux réels	5,0	4,5
Marchandises	4,0	3,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	1,0	1,5
Infrastructures	1,5	1,5
Terrains forestiers exploitables	0,5	0,5
Stratégies de rendement absolu	1,5	1,0
Titres du marché monétaire	4,5	4,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu¹⁰	26,5 \$	21,5 \$

⁸ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

⁹ L'augmentation du nombre d'actions non canadiennes de 2011 à 2012 est atténuée par une modification du modèle en 2012, qui, si mise en place en 2011, aurait permis une augmentation jusqu'à un montant estimatif de 1,0 G\$.

¹⁰ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode de déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés de taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers consolidés. En tenant compte des contrats dérivés ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements dont fait état la note 2c, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6 %, soit 1,8 G\$ (6 % au 31 décembre 2011, soit 1,7 G\$) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 17 %, soit 5,2 G\$ (17 % au 31 décembre 2011, soit 4,8 G\$) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réels.

Au 31 décembre 2012, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 21 % des obligations au titre du régime, soit 35,3 G\$ (21 % au 31 décembre 2011, soit 33,9 G\$).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Au 31 décembre, le régime détenait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	2012	2011
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	23 065 \$	22 877 \$
Livre sterling	6 970	5 759
Euro	6 644	4 684
Real brésilien	3 078	3 021
Renminbi	2 634	1 892
Yen japonais	2 590	2 538
Peso chilien	2 496	1 968
Dollar australien	1 983	1 495
Won sud-coréen	1 392	1 011
Couronne danoise	1 211	720
Autres	8 277	4 923
	60 340 \$	50 888 \$

Une augmentation/diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à toutes les devises, en supposant que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, se traduirait par une diminution/augmentation de la valeur nette des placements d'environ 603 M\$ au 31 décembre 2012 (509 M\$ au 31 décembre 2011).

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, comme les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin d'assurer que le régime garde au moins 1,25 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat pour permettre au régime d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités une baisse marquée des marchés boursiers susceptible de survenir 1 fois sur 10 et 1 fois sur 100 sur un horizon d'un an. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 54 072 M\$ au 31 décembre 2012 (51 695 M\$ au 31 décembre 2011). Le régime détient également une valeur de 33 318 M\$ (34 122 M\$ au 31 décembre 2011) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs immobiliers, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler les produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements, selon les dates d'échéance, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(M\$ CA)				2012
	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(30 661) \$	(5 013) \$	– \$	(35 674) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(4 713)	–	–	(4 713)
Actions	(1 193)	–	–	(1 193)
Biens immobiliers	(539)	(1 597)	(2 235)	(4 371)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(263)	–	–	(263)
Contrats dérivés, montant net	(1 254)	–	–	(1 254)
Total	(38 623) \$	(6 610) \$	(2 235) \$	(47 468) \$

(M\$ CA)				2011
	D'ici un an	Entre un an et cinq ans	Total	
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(29 565) \$	(5 523) \$		(35 088) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(2 076)	–		(2 076)
Actions	(847)	–		(847)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(458)	–		(458)
Contrats dérivés, montant net	(1 836)	–		(1 836)
Total	(34 782) \$	(5 523) \$		(40 305) \$

i) Titres donnés en garantie

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 808 M\$ au 31 décembre 2012 (1 260 M\$ au 31 décembre 2011) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres acceptés par les contreparties.

À la fin de la période visée par le rapport, les titres transférés en garantie de titres vendus en vertu de conventions de rachat s'élevaient à 35 986 M\$ (36 507 M\$ en 2011) et les passifs connexes s'établissaient à 35 674 M\$ (35 088 M\$ en 2011). Les titres transférés à titre de garantie ou de marge pour les passifs liés à des contrats dérivés s'élevaient à 800 M\$ (1 251 M\$ en 2011) et les passifs connexes s'établissaient à 1 264 M\$ (2 044 M\$ en 2011).

Des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis ayant une juste valeur de 938 M\$ (1 838 M\$ au 31 décembre 2011) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie. Ces titres ne sont pas comptabilisés comme des actifs du régime puisque les contreparties conservent les risques et avantages liés à la propriété. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut, mais aucune garantie n'a été vendue ni réengagée aux 31 décembre 2012 et 2011.

NOTE 3. SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

au 31 décembre (M\$ CA)	2012	2011
Cotisations à recevoir	2 777 \$	2 663 \$
Intérêts courus à recevoir	54	54
	2 831 \$	2 717 \$

La somme à recevoir de la province d'Ontario au 31 décembre 2012 comprend une somme de 1 393 M\$ reçue en janvier 2013 et un montant estimatif de 1 438 M\$ avec les intérêts à recevoir en janvier 2014. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2011 comprenait une somme de 1 344 M\$ reçue en janvier 2012 et un montant estimatif initial de 1 373 M\$ à recevoir en janvier 2013. La différence entre les estimations initiales et le montant reçu est attribuable aux intérêts.

NOTE 4. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 166 009 M\$ (162 587 M\$ au 31 décembre 2011), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à long terme qui sont émises par le gouvernement canadien et ont des caractéristiques semblables au passif du régime, plus un écart pour tenir compte du risque de crédit de la province de l'Ontario. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

En 2011, l'écart est passé de 50 points de base à l'écart en vigueur au 31 décembre entre les obligations nominales à long terme du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Comme cette modification de l'estimation comptable a été appliquée prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2011, elle n'a eu aucune incidence en 2012 sur les prestations de retraite constituées (baisse de 12 397 M\$ en 2011).

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

au 31 décembre	2012	2011
Taux d'actualisation	3,40 %	3,40 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,05 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,05 %
Taux réel	1,40 %	1,35 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite des changements sur les marchés financiers en 2012 et du gel des salaires imposé par la loi, qui est décrit ci-après. Ces changements ont entraîné une diminution nette de 5 699 M\$ (22 284 M\$ au 31 décembre 2011) de la valeur des prestations de retraite constituées.

Les principales hypothèses économiques ont tenu compte du gel de deux ans des salaires des enseignants imposé par la province de l'Ontario pour 2012 et 2013. Si les hypothèses n'avaient pas tenu compte du gel des salaires, les prestations de retraite constituées auraient augmenté de 4,3 G\$ au 31 décembre 2012. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario et la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario ayant amorcé une contestation de la loi devant les tribunaux, il n'est pas possible d'évaluer l'issue probable avant que la Cour ait rendu sa décision ou que les parties se soient entendues.

Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont été modifiées en 2012 pour tenir compte des expériences récentes de participants relativement aux taux de retraite, de cessation et de mortalité ainsi que des taux prévus de l'amélioration future de la mortalité. Les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie et aux méthodes d'évaluation actuarielle ont entraîné une augmentation de 3 026 M\$ (une diminution de 68 M\$ au 31 décembre 2011) de la valeur des prestations de retraite constituées. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une diminution nette de 2 673 M\$ (une augmentation de 9 819 M\$ au 31 décembre 2011) de la valeur des prestations de retraite constituées.

b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situe entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation ne peut être invoquée ou modifiée qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

La protection conditionnelle contre l'inflation a été invoquée, pour la première fois, en 2011 et le niveau de protection a alors été établi à 60 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2009. La disposition a été modifiée en fonction de l'évaluation actuarielle déposée au 1^{er} janvier 2012. À compter du 1^{er} janvier 2014, la protection contre l'inflation se situera à 50 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés entre 2010 et 2013 et à 45 % pour les services décomptés après 2013. Le niveau de protection contre l'inflation peut être modifié selon l'état de capitalisation du régime au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle. Les évaluations actuarielles périodiques sont déterminées par la loi sur les pensions, mais les corépondants peuvent décider de déposer une évaluation à une date antérieure.

En ce qui a trait aux évaluations aux fins des états financiers au 31 décembre 2012, le régime accumule le montant minimal au titre de la protection contre l'inflation pour les services décomptés jusqu'en 2012. Pour les services décomptés entre 2010 et 2012, le montant minimal au titre de la protection contre l'inflation s'établit à 60 % de l'IPC pour les versements effectués en 2013 et à 50 % de l'IPC pour les versements effectués après 2013. Le taux d'indexation pour les services décomptés avant 2010 demeure à 100 % pour tous les versements des années ultérieures.

En supposant un taux d'indexation de 100 % à compter du prochain dépôt réglementaire, de même que le retour à une protection intégrale contre l'inflation pour les années ultérieures, les prestations de retraite constituées augmenteraient de 2 414 M\$ (1 620 M\$ au 31 décembre 2011) pour s'établir à 168 423 M\$ (164 207 M\$ au 31 décembre 2011). La valeur actuelle des cotisations supplémentaires maximales que le régime recevrait du gouvernement de l'Ontario et des employeurs désignés serait de 2 414 M\$ (1 620 M\$ au 31 décembre 2011).

Les règlements de la loi ontarienne sur les régimes de retraite ont été modifiés le 1^{er} juillet 2012 et prévoient désormais l'acquisition immédiate des droits aux prestations constituées des participants qui cessent de travailler le 1^{er} juillet 2012 ou après cette date. Les modifications aux dispositions du régime ont entraîné une augmentation de 107 M\$ au 31 décembre 2012 de la valeur des prestations de retraite constituées.

c) Pertes et gains actuariels

Les pertes actuarielles au titre des prestations de retraite constituées de 286 M\$ (179 M\$ au 31 décembre 2011) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

NOTE 5. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Comme le régime traite plus activement avec CCFL, il présente désormais des données consolidées sur la juste valeur des actifs et des passifs de CCFL et les sociétés de portefeuille gérées par CCFL. Les sociétés de portefeuille et les entités de placement, y compris les coentreprises gérées par des parties externes, sont comptabilisées comme des placements du régime, mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée. La consolidation du portefeuille immobilier en 2012 et sa non-consolidation en 2011 n'ont eu aucune incidence sur les placements immobiliers nets tirés. Les produits d'exploitation (déduction faite des charges d'intérêts) du portefeuille immobilier continuent d'être comptabilisés comme des produits tirés des placements immobiliers du régime.

Les tableaux ci-dessous contiennent de l'information sur le portefeuille immobilier. Les transactions et les soldes intersociétés sont éliminés étant donné la consolidation en 2012. Le premier tableau présente les principales composantes des placements immobiliers nets, y compris, au 31 décembre 2012, les passifs non consolidés. Le deuxième tableau présente les principales composantes du résultat net des biens immobiliers.

au 31 décembre	2012		2011	
(M\$ CA)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif^{1, 2}				
Biens immobiliers	18 320 \$	11 259 \$	18 866 \$	12 593 \$
Placements	2 681	1 513	1 234	869
Autres actifs	226	207	306	268
Total de l'actif	21 227	12 979	20 406	13 730
Passif^{1, 2}				
Dette à long terme	3 704	3 457	4 665	4 527
Autres passifs	667	495	781	543
Total du passif	4 371	3 952	5 446	5 070
Placements immobiliers, montant net	16 856 \$	9 027 \$	14 960 \$	8 660 \$

¹ Au 31 décembre 2012, les actifs nets en dollars américains et en livres sterling ont été couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 143 M\$ (915 M\$ au 31 décembre 2011) dont la juste valeur combinée est de 4 M\$ ((43) M\$ au 31 décembre 2011).

² Les coentreprises gérées par des parties externes détiennent des biens immobiliers et ont des passifs. Au 31 décembre 2012, la valeur de l'actif net de ces coentreprises est incluse dans les placements, représentant des actifs de 1 897 M\$ et des passifs de 920 M\$. Au 31 décembre 2011, la quote-part de 1 675 M\$ et de 787 M\$ des actifs et passifs dans ces coentreprises était incluse dans les actifs et passifs respectivement.

(M\$ CA)	2012	2011
Produits		
Locations	1 678 \$	1 804 \$
Placements et autres	96	77
	1 774	1 881
Charges		
Exploitation des biens immobiliers	746	793
Frais généraux et administratifs	39	37
Autres ³	13	47
	798	877
Résultat d'exploitation	976	1 004
Charges d'intérêts	(148)	(176)
Revenu de placement (note 6)	828	828
Gains nets sur placement ^{4, 5}	2 064	1 545
Résultat net tiré des biens immobiliers	2 892 \$	2 373 \$

³ Comprend des coûts de transaction de 13 M\$ (24 M\$ en 2011).

⁴ Comprend des gains nets non réalisés de 1 529 M\$ (1 337 M\$ en 2011).

⁵ Ces montants sont inclus dans les gains nets sur placements réalisés et non réalisés indiqués dans la note 6.

NOTE 6. REVENU DE PLACEMENT

a) Revenu (perte) de placement avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2012	2011
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Débetures	31 \$	99 \$
Placements à court terme	(87)	(124)
Obligations	1 485	1 334
Charges d'intérêts sur convention de rachat, montant net	(104)	(166)
Charges d'intérêts sur swaps, montant net	(91)	(154)
Titres canadiens à taux réels	460	428
Titres non canadiens à taux réels	164	171
	1 858	1 588
Dividendes		
Actions canadiennes	148	179
Actions non canadiennes	1 121	979
	1 269	1 158
Actifs réels		
Biens immobiliers (note 5)	828	828
Infrastructures	469	201
Terrains forestiers exploitables	68	60
	1 365	1 089
	4 492	3 835
Gains réalisés et non réalisés sur placements, montant net^{1,2}	10 792	8 233
Frais de gestion	(216)	(218)
Coûts de transaction	(316)	(115)
Revenu de placement	14 752 \$	11 735 \$

¹ Comprend des gains de change nets de 53 M\$ (pertes de 546 M\$ en 2011).

² Comprend des gains nets non réalisés de 5 797 M\$ (5 284 M\$ en 2011).

b) Revenu (perte) de placement

Le revenu (perte) de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des gains et des pertes nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction, pour l'exercice clos le 31 décembre, s'établit comme suit :

(M\$ CA)	2012	2011
Titres à revenu fixe	3 738 \$	9 306 \$
Actions canadiennes	740	(267)
Actions non canadiennes	6 623	(248)
Marchandises	(59)	(46)
Actifs réels	3 710	2 990
	14 752 \$	11 735 \$

NOTE 7. RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

Les rendements des placements et des indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice clos le 31 décembre s'établissent comme suit :

(%)	2012		2011	
	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements	Rendements des placements	Rendements des indices de référence des placements
Titres à revenu fixe	5,1 %	4,5 %	19,9 %	19,5 %
Actions canadiennes	5,2	8,1	(5,0)	(9,1)
Actions non canadiennes	16,5	14,5	0,2	(4,4)
Marchandises	(1,9)	(1,1)	(2,3)	(1,5)
Actifs réels	14,7	10,6	13,2	13,3
Rendement global du régime	13,0 %	11,0 %	11,2 %	9,8 %

Les rendements des placements ont été calculés à l'aide d'une méthode axée sur le taux de rendement pondéré en fonction du temps.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires pour cette catégorie d'actifs.

Le rendement total du régime est comparé à un indice de référence composé qui est exprimé en dollars canadiens et obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

NOTE 8. ÉVALUATIONS ACTUARIELLES RÉGLEMENTAIRES

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Les participants actifs sont actuellement tenus de verser à titre de cotisation au régime 10,8 % (10,4 % en 2011) de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 12,4 % (12,0 % en 2011) de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les cotisations et les prestations.

Conformément à l'entente survenue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
2014	11,50 %	13,10 %

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, préparée au 1^{er} janvier 2012 par Mercer (Canada) limitée, l'excédent de capitalisation s'élevait à 209 M\$, après l'adoption de la protection conditionnelle contre l'inflation de 60 % pour les périodes de service postérieures à 2009 à payer en 2013, de 50 % pour les périodes de 2010 à 2013 à payer après 2013 et de 45 % pour les périodes postérieures à 2013 à payer après 2014, et l'augmentation des cotisations présentée ci-dessus, qui sera payable sur une période de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

NOTE 9. COTISATIONS

(M\$ CA)	2012	2011
Participants		
Services rendus au cours de la période	1 418 \$	1 352 \$
Rachat de services	28	25
	1 446	1 377
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	1 395	1 345
Intérêts	39	40
Rachat de services	24	21
	1 458	1 406
Autres employeurs	28	26
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	12	14
	40	40
	2 944 \$	2 823 \$

NOTE 10. PRESTATIONS VERSÉES

(M\$ CA)	2012	2011
Rentes de retraite	4 550 \$	4 329 \$
Prestations de décès	287	259
Rentes d'invalidité	29	29
Transferts de la valeur de rachat	45	33
Transferts aux fins du droit de la famille	6	-
Transferts à d'autres régimes	6	10
Remboursements	1	3
	4 924 \$	4 663 \$

NOTE 11. FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Frais de placement

(M\$ CA)	2012	2011
Salaires, incitatifs et avantages	179,7 \$	180,6 \$
Locaux et matériel	35,3	31,5
Services professionnels et de consultation	41,3	37,0
Services d'information	16,4	14,9
Communications et déplacements	13,4	12,0
Frais de garde des valeurs	9,0	8,0
Honoraires d'audit réglementaire	1,7	1,6
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,7	0,6
Autres	4,0	3,2
	301,5 \$	289,4 \$

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$ CA)	2012	2011
Salaires, incitatifs et avantages	28,2 \$	28,6 \$
Locaux et matériel	8,9	8,8
Services professionnels et de consultation	4,4	3,5
Communications et déplacements	1,1	1,7
Honoraires d'audit réglementaire	0,1	0,1
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,1	0,1
Autres	0,8	0,8
	43,6 \$	43,6 \$

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du régime, soit les membres du conseil et de l'équipe de direction, ainsi que les vice-présidents principaux de la division Placements.

La rémunération des principaux dirigeants est incluse dans les frais d'administration du régime. Il n'y a pas d'autres opérations entre parties liées touchant les principaux dirigeants et le régime.

La rémunération des principaux dirigeants¹ au 31 décembre se présente comme suit :

(M\$ CA)	2012	2011
Avantages à court terme	12,4 \$	12,0 \$
Avantages de retraite postérieurs à l'emploi	3,6	3,1
Autres avantages à long terme	17,0	23,5
Total	33,0 \$	38,6 \$

¹ Le tableau n'inclut pas les rémunérations des dirigeants et des administrateurs de la CCFL.

d) Avantages de retraite postérieurs à l'emploi

Les employés couverts par le régime sont des participants au régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ou du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Certains employés sont aussi des participants au régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires (RASSF). De l'information sur ces trois régimes, dont le répondant est la province de l'Ontario, se trouve à www.optrust.com et à www.opb.ca. En tant qu'employeur, le régime ajoute des cotisations d'équivalence aux cotisations des employés à ces régimes de retraite. Certains membres de la haute direction participent également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé, géré par le régime, qui procure des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel de l'employé, fois le nombre d'années de service, moins la rente annuelle initiale à laquelle l'employé a droit en vertu du RRF et du RASSF. Les cotisations passées en charges par le régime au cours de l'exercice s'établissaient à 12,7 M\$ (10,1 M\$ en 2011). Les cotisations sont incluses dans les charges au titre des salaires, incitatifs et avantages.

NOTE 12. CAPITAL

Les excédents et les déficits de capitalisation établis régulièrement au cours des évaluations actuarielles préparées par un actuaire indépendant sont décrits dans le capital du régime dans les états financiers consolidés. L'évaluation actuarielle préparée par l'actuaire sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. L'actuaire vérifie la capacité du régime à s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. Au moyen d'un taux de rendement hypothétique, l'actuaire prévoit les prestations versées par le régime pour estimer la valeur actuelle du passif (voir la note 4), puis il compare ces données à l'actif actuel du régime, aux cotisations futures de tous les participants actuels de même qu'à la valeur actuelle des hausses de cotisations des futurs participants. Le résultat de la comparaison indique un excédent ou un déficit.

La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations afin de pouvoir les verser à long terme. Les corépondants modifient le taux de cotisation et les niveaux de prestations afin d'éliminer tout déficit. La politique de capitalisation du régime établie par les corépondants dans l'Entente des partenaires décrit comment ces derniers gèrent le capital du régime.

Une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Lorsque l'évaluation n'est pas déposée auprès de l'autorité de réglementation, l'actuaire effectue une évaluation actuarielle préliminaire pour aider les corépondants à gérer le capital du régime.

La note 8 indique l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

NOTE 13. CONVENTION DE RETRAITE (CR)

Les restrictions imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la CR a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne la contrôle pas, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations de retraite constituées et du déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au régime. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au régime, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR. Le plafond est fixé annuellement par l'actuaire indépendant du régime de manière à ce que les cotisations à la CR soient suffisantes pour couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. Au début de 2013, l'actuaire a établi que le plafond devait diminuer de 15 000 \$ à 14 200 \$. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations de retraite constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront temporairement suspendues, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les états financiers de la CR sont conformes aux dispositions du Chapitre 4600 et des IFRS. Les états financiers de la CR au 31 décembre se résument ainsi :

au 31 décembre (k\$ CA)	2012	2011
États de la situation financière		
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actifs	18 912 \$	17 152 \$
Passifs	(1 744)	(1 595)
	17 168 \$	15 557 \$
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées	380 095 \$	391 835 \$
Déficit	(362 927)	(376 278)
	17 168 \$	15 557 \$
États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	7 693 \$	6 142 \$
Revenu de placement	70	49
	7 763	6 191
Prestations versées	6 060	5 917
Charges	92	86
	6 152	6 003
Augmentation de l'actif net	1 611 \$	188 \$

Les hypothèses actuarielles et la protection conditionnelle contre l'inflation constituée utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation présumé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations de retraite constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

NOTE 14. ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2012, la valeur de ces engagements totalisait 6 940 M\$ (4 962 M\$ au 31 décembre 2011).

NOTE 15. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le régime n'a fait aucun paiement en 2012 et en 2011 au titre de ces garanties.

Le régime garantit trois émissions de débetures effectuées par une société de placement immobilier en 2011. Les émissions comprennent des débetures de série A à 3,24 % échéant le 25 janvier 2016 pour un montant de 1,25 G\$, des débetures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débetures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. L'émetteur des débetures peut les racheter en tout temps avant l'échéance. L'exposition maximale du régime est 2 635 M\$ au 31 décembre 2012 (2 635 M\$ au 31 décembre 2011).

Comme le régime consolide désormais les passifs immobiliers, ces débetures sont incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers dans la note 2 en 2012. En 2011, les débetures étaient incluses dans les placements immobiliers nets.

Le régime garantit des conventions de prêt et de crédit qui arriveront à échéance entre 2013 et 2014. L'exposition maximale du régime est 139 M\$ au 31 décembre 2012 (149 M\$ au 31 décembre 2011). Les sociétés avaient utilisé 128 M\$ au titre de ces conventions (127 M\$ au 31 décembre 2011).

Le régime garantit pour une filiale des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2013 et 2059. L'exposition maximale du régime est 84 M\$ au 31 décembre 2012 (83 M\$ au 31 décembre 2011). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2012 et 2011.

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à trois ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 101 M\$ au 31 décembre 2012 et n'ont pas comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

NOTE 16. LITIGE

En 2007, le conseil, au nom du régime, a pris un engagement relativement à des capitaux propres se rapportant à une transaction dans le cadre de laquelle une société (l'acquéreur) constituée par plusieurs investisseurs proposait d'acquérir BCE Inc. (BCE). La transaction a été arrêtée en 2008, parce qu'il était impossible de satisfaire à toutes les conditions prévues dans l'entente définitive. Dans le cadre de la transaction avec BCE, le conseil a été désigné comme défendeur dans les actions en justice suivantes :

Litige relatif à l'indemnité de rupture

BCE a déposé une requête visant le versement de l'indemnité de rupture inverse de 1,2 G\$, qui était payable dans certaines circonstances, en vertu de l'entente sur l'acquisition de BCE. Certains investisseurs, dont le conseil, ont souscrit une garantie limitée relativement à cette indemnité de rupture inverse. Le litige a été réglé en 2012 grâce à l'acquisition d'un placement appelé « Q9 Networks ».

Demandes de recours collectif

Une demande de recours collectif a été déposée en Saskatchewan, en 2008, au sujet du non-paiement par BCE des dividendes des deuxième et troisième trimestres aux détenteurs d'actions ordinaires. Aucune motion de certification n'a encore été prévue. À ce stade-ci, il est trop tôt pour estimer la responsabilité du conseil, le cas échéant.

Une demande de recours collectif a été déposée en Ontario en 2011 par un ancien détenteur d'options de vente de BCE au sujet du paiement de dommages-intérêts de 30 M\$ et de dommages-intérêts punitifs de 5 M\$. Le demandeur prétend que certaines déclarations anonymes dans un journal présentaient de manière inexacte l'état des négociations qui ont finalement abouti à un accord définitif entre BCE et l'acquéreur. À ce stade-ci, il est trop tôt pour estimer la responsabilité du conseil, le cas échéant.

Principaux placements

(au 31 décembre 2012)

TITRES À REVENU FIXE ET PLACEMENTS À COURT TERME DE PLUS DE 100 M\$

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada	2013-2045	0,75-9,25	20 642 \$	17 553 \$
Bons du Trésor du Canada	2013-2013	0,00-0,00	7 251	7 238
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2013-2013	-0,75-1,08	7 200	7 193
Obligations provinciales	2016-2044	0,00-9,50	5 555	5 218
Obligations de sociétés internationales	2013-2099	0,00-22,07	2 762	3 031
Obligations d'organismes publics américains	2014-2017	0,38-5,00	2 572	2 566
Obligations de sociétés canadiennes	2013-2085	0,00-14,00	1 993	2 017
Obligations souveraines internationales	2013-2025	2,00-9,91	392	376
Bons du Trésor américain	2013-2013	0,00-0,00	137	137
Billets de banque	2013-2013	0,00-0,05	103	103
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	2013-2013	0,10-1,35	(35 674)	(35 775)

PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL DE PLUS DE 100 M\$

Type (M\$)	Échéance	Coupon (%)	Juste valeur	Coût
Obligations du gouvernement du Canada à rendement réel	2021-2044	1,50-4,25	17 508 \$	12 804 \$
Titres du Trésor américain protégés contre l'inflation	2014-2042	0,50-3,88	8 605	6 956
Obligations provinciales à rendement réel	2013-2036	2,00-4,50	2 222	1 333
Obligations de sociétés canadiennes à rendement réel	2016-2046	0,00-5,33	2 078	839
Prêts hypothécaires indexés	2023-2030	4,63-5,53	155	129

ACTIONS DE SOCIÉTÉS/PARTS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2012) (M)

Nom du titre	Actions	Juste valeur	Nom du titre	Actions	Juste valeur
Indice iShares MSCI Emerging Markets	56,8	2 507,0 \$	Total S.A.	3,2	148,6 \$
Multiplan Empreendimentos			Unilever N.V.	3,9	148,5
Imobiliários S.A.	52,1	1 541,6	SunTrust Banks, Inc.*	5,3	146,3
Hitachi, Ltd.	117,5	682,1	Exxon Mobil Corporation	1,7	146,2
Canadian Natural Resources Limited	17,0	487,9	FedEx Corporation	1,6	146,1
Michael Kors Holdings Limited	9,2	465,0	LLX Logistica S.A.	124,1	144,9
Nippon Telegraph and Telephone Corporation	7,8	324,8	The Bank of New York Mellon Corporation	5,6	143,7
ACE Limited	3,9	310,8	News Corporation	5,7	143,7
Wells Fargo & Company*	9,4	292,9	Intel Corporation	6,9	142,1
Banque Toronto-Dominion	4,1	286,5	Applied Materials, Inc.	12,5	142,0
Banque Royale du Canada	4,6	276,4	Cemex, S.A. de C.V.	22,0	141,1
Transocean Ltd.	6,1	269,1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	1,8	140,1
Grupo BTG Pactual	16,6	239,0	Metlife, Inc.	4,3	138,9
Groupe TMX Limitée	4,6	235,6	Pfizer Inc.	5,5	137,1
European Aeronautic Defence and Space Company N.V.	6,1	235,2	HSBC Holdings plc	12,5	131,3
JPMorgan Chase & Co.*	5,5	232,6	Banque de Montréal	2,2	131,2
Microsoft Corporation	8,4	223,3	Chow Tai Fook Jewellery Company Limited	81,0	130,0
CSX Corporation	10,8	212,6	Oracle Corporation	3,8	126,2
MMX Mineracao e Metalicos S.A.	124,1	210,1	NuVista Energy Ltd.	21,5	126,0
Sprint Nextel Corporation	37,2	209,9	Koninklijke (Royal) Philips Electronics N.V.	4,8	125,9
Banque de Nouvelle-Écosse	3,6	206,4	Continental AG	1,1	123,7
Google Inc.	0,3	205,3	Portugal Telecom, SGPS, S.A.	24,8	121,8
Goldcorp Inc.	5,6	203,7	Shriram Transport Finance Company Ltd.	8,8	121,3
Kroger Co., The	7,9	203,6	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,3	120,4
Nestlé S.A.	3,1	198,8	General Mills, Inc.	2,9	118,0
Royal Dutch Shell plc	3,2	194,0	TripAdvisor, Inc.	2,8	117,8
Barrick Gold Corporation	5,5	193,2	Enbridge Inc.	2,8	116,2
3M Company	2,1	191,5	Viacom Inc.	2,2	114,6
Lafarge S.A.	3,0	188,5	TransCanada Corporation	2,4	113,5
Akzo Nobel N.V.	2,9	188,1	Sampo Oyj	3,5	113,4
PNC Financial Services Group, Inc.*	3,8	181,9	Chesapeake Energy Corporation	6,8	112,7
Daiwa Securities Group Inc.	31,0	169,8	Idea Cellular Limited	58,8	110,9
Ivanplats Ltd.	4,2	168,9	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	2,7	109,7
The Walt Disney Company	3,4	166,6	Rockwell Collins, Inc.	1,9	108,0
Credit Suisse Group AG	6,8	164,0	Aurizon Holdings Limited	27,6	106,9
Novartis AG	2,6	162,9	International Business Machines Corporation	0,6	106,0
DaimlerChrysler AG	3,0	162,5	Cisco Systems, Inc.	5,3	103,5
UBS AG	10,2	158,8	Cheung Kong (Holdings) Limited	6,8	103,3
Apple Inc.	0,3	157,4	Republic Services, Inc.	3,5	102,1
Macdonald, Dettwiler and Associates Ltd.	2,8	155,3	Woodside Petroleum Ltd.	2,9	101,2
Toyota Motor Corporation	3,3	150,4	Ferrovial, S.A.	6,9	100,8
CVS Caremark Corporation	3,1	150,2	Itaú Unibanco Holding S.A.	6,1	100,3

* Juste valeur de marché des bons de souscription et des reçus de souscription comprise.

PLACEMENTS IMMOBILIERS DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2012)

Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle	Propriété	Superficie totale (milliers de pieds carrés)	Participation réelle
Centres commerciaux régionaux au Canada			Immeubles de bureaux au Canada		
Place Champlain, Dieppe	731	100 %	Encor Place, Calgary	359	100 %
Chinook Centre, Calgary	1 382	100 %	Granville Square, Vancouver	402	100 %
Fairview Mall, Toronto	875	50 %	Édifice HSBC, Vancouver	395	100 %
Fairview Park Mall, Kitchener	746	100 %	Complexe de bureaux Pacific Centre, Vancouver	1 531	100 %
Fairview Pointe Claire, Montréal	1 050	50 %	PricewaterhouseCoopers Place, Vancouver	241	100 %
Le Carrefour Laval, Montréal	1 357	100 %	Centre RBC, Toronto	1 226	50 %
Les Galeries d'Anjou, Montréal	1 200	50 %	Shell Centre, Calgary	683	50 %
Les Promenades Saint-Bruno, Montréal	1 135	100 %	Simcoe Place, Toronto	759	25 %
Lime Ridge Mall, Hamilton	810	100 %	Complexe de bureaux Toronto-Dominion Centre, Toronto	4 436	100 %
Market Mall, Calgary	972	50 %	Complexe de bureaux, Toronto Eaton Centre	1 898	100 %
Markville Shopping Centre, Markham	896	100 %	Waterfront Centre, Vancouver	410	100 %
Masonville Place, London	687	100 %	Yonge Corporate Centre, Toronto	670	100 %
Pacific Centre, Vancouver	1 440	100 %	Centres commerciaux régionaux aux États-Unis		
Polo Park Mall, Winnipeg	1 232	100 %	Lakewood Mall, Lakewood, Californie	2 079	49 %
Richmond Centre, Richmond	773	50 %	Los Cerritos Center, Cerritos, Californie	1 329	49 %
Centre Rideau, Ottawa	1 389	100 %	Queens Center, Queens, New York	938	49 %
Sherway Gardens, Toronto	992	100 %	Stonewood Center, Downey, Californie	920	49 %
Shops at Don Mills, Toronto	470	100 %	Washington Square, Tigard, Oregon	1 317	49 %
The Promenade, Toronto	704	100 %	Immeubles de bureaux au Royaume-Uni		
Toronto-Dominion Centre, Toronto	156	100 %	Thomas More Square Estate, Londres	566	50 %
Toronto Eaton Centre, Toronto	1 712	100 %			

SOCIÉTÉS FERMÉES ET SOCIÉTÉS EN COMMANDITE DE PLUS DE 100 M\$

(au 31 décembre 2012)

360buy Jingdong Inc.
Acorn Care and Education Limited
Actera Partners L.P.
Alexander Forbes Limited
Alliance Boots GmbH
Alliance Laundry Systems, LLC
AlphaMikita
ANV Holdings BV
AOT Bedding Holding Corp.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VI, L.P.
Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VII, L.P.
AQR Offshore Multi-Strategy Fund, Ltd.
Aquiline Financial Services Fund (Offshore) L.P.
ARC Energy Fund 5 Canadian Limited Partnership
Ares Corporate Opportunities Fund III, L.P.
Autonomy Global Macro Fund Limited
Avaya Inc.
Barclays Private Credit Partners Fund L.P.
Baybridge Seniors Housing Inc.
BC European Capital VIII
BDCM Intermediate Company A
BDCM Offshore Opportunity Fund II Ltd.
Birmingham International Airport
Blue Coat Systems, Inc.
Bridgewater Pure Alpha Fund II Ltd.
Bristol Airports (Bermuda) Limited
Camelot Group plc
Copenhagen Airport A/S
Crestline OT Opportunity Fund, L.P.
DaVinci Re Holdings Ltd.
Dematic S.A.
Diamond Castle Partners IV-A, L.P.
Donnet Participações S.A.
Downsview Managed Account Platform Inc.
Effissimo Capital Management Pte. Ltd.
Empresa de Servicios Sanitarios del Bio-Bio S.A.
Esva S.A.
Exal International Limited
Express Pipeline Ltd.
Flexera Holdings, L.P.
Fortress Macro Fund Ltd.
FountainVest China Growth Fund, L.P.
GCT Global Container Terminals Inc.
GMO Mean Reversion Fund (Offshore) L.P.
Gottex Real Asset Fund, L.P.
Grupo Corporativo Ono, S.A.
Hancock Timber Resource Group
Heartland Dental Care, Inc.
Helly Hansen Group AS
HS1 Limited
Hudson Catastrophe Fund, Ltd.
HUGO BOSS AG
Imperial Parking Corporation
INC Research, Inc.
IntelSat, Ltd.
InterGen N.V.
ISS A/S
JANA Partners LLC
Kepos Alpha Fund Ltd.
Kyobo Life Insurance Co., Ltd.
Laricina Energy Ltd.
Manabi Holding S.A.
Maple Financial Group Inc.
MBK Partners Fund II, L.P.
MBK Partners, L.P.
Mitra Energy Limited
Munchkin, Inc.
NBCG Greenwich Sub-Fund
NBCG Lock Sub-Fund
NBCG Mason Sub-Fund
NBCG Oxford Sub-Fund
Northern Star Generation LLC
Nuevosur, S.A.
NXT Capital Holdings, L.P.
OLE Media Management, L.P.
Orbis Sicav Global Equity Fund
Park Square Capital Partners, L.P.
Permira IV L.P.2
Pershing Square International, Ltd.
Plano Molding Company
Providence Equity Partners Fund VI L.P.
Q9 Networks Inc.
Quinte Limited
Resource Management Service Inc.
Rhône Offshore Partners III L.P.
Scotia Gas Networks plc
Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman II, L.P.
Silver Creek Special Opportunities Fund Cayman III, L.P.
Silver Lake Partners III, L.P.
Sociedad Austral de Electricidad S.A.
Steward Trust
Sydney Desalination Plant Pty Limited
TDR Capital II, L.P.
The Brussels Airport Company
TP Partners Fund, L.P.
Trez Capital Corporation
ValueAct Capital international II, L.P.
York Street Capital Partners II, L.P.

Rétrospective sur 11 ans

(G\$ CA)	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET											
Produits											
Revenu de placement	14,75 \$	11,74 \$	13,27 \$	10,89 \$	(19,03) \$	4,68 \$	12,31 \$	14,09 \$	10,80 \$	11,42 \$	(1,41) \$
Cotisations											
Participants/transferts	1,48	1,41	1,35	1,29	1,13	1,06	0,83	0,79	0,75	0,71	0,68
Province de l'Ontario	1,46	1,41	1,35	1,43	1,18	1,08	0,82	0,78	0,75	0,72	0,70
Total des produits	17,69	14,56	15,97	13,61	(16,72)	6,82	13,96	15,66	12,30	12,85	(0,03)
Charges											
Prestations versées	4,92	4,66	4,50	4,39	4,20	4,02	3,82	3,62	3,43	3,20	3,08
Frais de placement	0,30	0,29	0,29	0,21	0,15	0,23	0,22	0,21	0,19	0,16	0,10
Frais liés aux services aux participants	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Total des charges	5,26	5,00	4,84	4,64	4,39	4,29	4,07	3,86	3,65	3,39	3,21
Augmentation (diminution) de l'actif net	12,43 \$	9,56 \$	11,13 \$	8,97 \$	(21,11) \$	2,53 \$	9,89 \$	11,80 \$	8,65 \$	9,46 \$	(3,24) \$
ACTIF NET											
Placements											
Titres à revenu fixe											
Obligations	28,87 \$	26,50 \$	22,73 \$	15,46 \$	14,22 \$	22,91 \$	20,86 \$	5,28 \$	8,96 \$	10,30 \$	13,80 \$
Titres à taux réels	31,14	29,29	23,24	19,88	17,41	11,06	11,80	10,56	11,90	7,07	5,92
Actions											
Canadiennes	11,40	10,64	9,29	8,43	6,21	13,73	16,39	19,26	16,80	15,19	13,43
Non canadiennes	48,11	41,03	38,20	32,75	28,72	36,31	32,42	25,78	23,09	19,13	18,19
Marchandises	6,97	5,64	5,22	1,94	1,25	3,02	2,32	2,65	2,13	1,89	1,48
Actifs réels											
Biens immobiliers	16,86	14,96	16,86	14,21	13,48	13,41	11,12	8,75	7,20	6,20	7,28
Infrastructures	9,65	8,71	7,07	5,57	7,23	6,72	4,73	3,80	2,29	1,50	0,88
Terrains forestiers exploitables	2,17	2,17	2,22	2,34	2,80	2,12	2,05	0,97	0,70	0,40	0,09
Stratégies de rendement absolu	12,27	12,33	11,38	11,67	14,75	12,30	15,21	9,49	11,18	10,69	2,52
Titres du marché monétaire	(40,18)	(35,01)	(31,49)	(18,74)	(20,97)	(13,58)	(11,22)	8,26	(2,53)	2,06	1,85
Placements, montant net	127,26	116,26	104,72	93,51	85,10	108,00	105,68	94,80	81,72	74,43	65,44
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	2,83	2,72	2,63	2,52	2,19	1,84	1,58	1,50	1,42	1,36	1,32
Autres actifs	47,96	40,81	32,04	15,21	32,33	32,06	23,14	10,67	18,23	6,28	17,91
Total de l'actif	178,05	159,79	139,39	111,24	119,62	141,90	130,40	106,97	101,37	82,07	84,67
Passif	(48,53)	(42,69)	(31,86)	(14,84)	(32,18)	(33,35)	(24,39)	(10,84)	(17,04)	(6,39)	(18,46)
Actif net	129,52	117,10	107,53	96,40	87,44	108,55	106,01	96,13	84,33	75,68	66,21
Prestations de retraite constituées	166,01	162,59	146,89	131,86	118,14	115,46	110,50	110,53	96,73	83,12	73,67
(Déficit) excédent	(36,49) \$	(45,49) \$	(39,36) \$	(35,46) \$	(30,70) \$	(6,91) \$	(4,49) \$	(14,40) \$	(12,40) \$	(7,44) \$	(7,46) \$
RENDEMENT (%)											
Taux de rendement	13,0	11,2	14,3	13,0	(18,0)	4,5	13,2	17,2	14,7	18,0	(2,0)
Indice de référence	11,0	9,8	9,8	8,8	(9,6)	2,3	9,4	12,7	10,6	13,5	(4,8)

Historique des évaluations actuarielles

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Les dates d'évaluation et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. À titre d'information, la présente section résume toutes les évaluations actuarielles déjà déposées, ainsi que les décisions prises pour l'utilisation des excédents ou le renflouement des insuffisances de capitalisation. Les hypothèses utilisées pour chaque évaluation sont également indiquées ci-dessous. Le tableau ci-dessous présente un résumé de toutes les évaluations actuarielles déposées qui reflétaient les décisions des répondants précisées à la page 108 du présent rapport. Dans les rapports précédents, les chiffres des années 1998 à 2001 étaient indiqués avant la prise en compte des gains. Des gains ont été produits pendant ces années, car le rendement du régime y a été supérieur aux hypothèses actuarielles.

ÉVALUATIONS ACTUARIELLES DÉPOSÉES¹

(au 1 ^{er} janvier) (G\$)	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999
Actif net disponible pour le service des prestations	117,1	\$ 107,5	\$ 87,4	\$ 108,5	\$ 84,3	\$ 66,2	\$ 69,5	\$ 73,1	\$ 68,3	\$ 59,1
Ajustement de nivellement	(3,0)	3,3	19,5	(3,6)	(1,5)	9,7	3,0	(4,3)	(7,3)	(5,1)
Valeur de l'actif	114,1	110,8	106,9	104,9	82,8	75,9	72,5	68,8	61,0	54,0
Cotisations de base futures	35,4	33,8	25,9	23,6	16,7	14,7	13,7	12,7	13,4	12,0
Cotisations spéciales futures	3,3	3,8	5,5	5,6	6,2	-	-	-	-	-
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	7,3	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Versements spéciaux ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2
Total de l'actif	160,1	153,5	138,3	134,1	105,7	90,6	86,2	81,5	74,4	66,2
Coût des rentes futures	(167,6)	(158,4) ³	(137,5) ³	(134,1) ³	(105,6)	(89,1)	(84,3)	(80,9)	(69,9)	(66,2)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	7,7	5,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent	0,2	\$ 0,2	\$ 0,8	\$ 0,0	\$ 0,1	\$ 1,5	\$ 1,9	\$ 0,6	\$ 4,5	\$ 0,0

¹ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

² Versements dus par le gouvernement de l'Ontario pour rembourser le déficit actuariel initial de 1990. Dans les années 1990, le gouvernement a utilisé sa part des excédents pour rembourser ces versements.

³ En supposant une protection intégrale contre l'inflation.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LES ÉVALUATIONS DÉPOSÉES

(au 1 ^{er} janvier) (%)	2012	2011	2009	2008	2005	2003	2002	2001	2000	1999
Taux de rendement	5,30	5,40	5,00	5,65	6,475	6,40	6,30	6,25	6,50	7,50
Taux d'inflation	2,20	2,15	1,35	2,20	2,750	2,05	1,90	2,20	2,25	3,50
Taux d'actualisation	3,10	3,25	3,65	3,45	3,725	4,35	4,40	4,05	4,25	4,00

DÉCISIONS RELATIVES À LA CAPITALISATION

Les répondants du régime ont conjointement déterminé les prestations versées par le régime; le taux des cotisations versées par les enseignants actifs et le taux des cotisations d'équivalence versées par le gouvernement et d'autres employeurs désignés; et la méthode de correction des insuffisances de capitalisation et d'utilisation des excédents. Voici l'historique des décisions des répondants relatives à la capitalisation :

1990 : Déficit actuariel préliminaire de 7,8 G\$ à renflouer sur une période de 40 ans au moyen de versements spéciaux du gouvernement de l'Ontario; hausse du taux de cotisation de base de 7 % à 8 %.

1993 : Répartition d'un excédent préliminaire de 1,5 G\$; 1,2 G\$ ont servi à réduire les versements spéciaux du gouvernement; 0,3 G\$, à compenser les mesures de réduction des coûts du gouvernement dans le secteur de l'éducation (jours du contrat social).

1996 : Répartition d'un excédent préliminaire de 0,7 G\$; une somme de 0,6 G\$ a été utilisée pour ramener la pénalité attribuable à la retraite anticipée de 5 % à 2,5 % pour chaque point manquant au facteur 90 et pour abaisser la réduction du RPC après 65 ans (à 0,68 % au lieu de 0,7 %).

1998 : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 2,2 G\$ ont servi à payer l'intervalle du facteur 85 de 1998 à 2002 et à ramener à 0,6 % la réduction relative au RPC; 4,6 G\$, à réduire la valeur des versements spéciaux dus par le gouvernement; la FEO et le gouvernement de l'Ontario décident de consacrer les excédents futurs à l'élimination du solde des versements spéciaux du gouvernement et de mettre la prochaine tranche de 6,2 G\$ à la disposition de la FEO en vue d'améliorer les prestations.

1999 : Répartition d'un excédent préliminaire de 3,5 G\$; 3,5 G\$ ont servi à éliminer le solde des versements spéciaux du gouvernement.

2000 : Excédent de 4,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2001 : Répartition d'un excédent préliminaire de 6,8 G\$; 6,2 G\$ ont servi à améliorer les prestations : permanence du facteur 85; rente garantie 10 ans; rente avec réduction dès 50 ans; abaissement à 0,45 % de la réduction relative au RPC; maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (mGAP) moyen sur 5 ans pour le calcul de la réduction relative au RPC; formule de calcul de la rente révisée selon le salaire approximatif des cinq années les mieux rémunérées pour les retraités plus âgés; exonération des paiements d'appoint pour les cotisations à la protection du revenu de longue durée (PRLD); la FEO met 76 M\$ dans une réserve pour éventualités qu'elle pourra utiliser ultérieurement.

2002 : Excédent de 1,9 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations.

2003 : Excédent de 1,5 G\$; aucune modification des cotisations ou des prestations; adoption de la politique de gestion de la capitalisation par les répondants.

2005 : Rectification du déficit de capitalisation préliminaire de 6,1 G\$, dont découle un excédent de 0,1 G\$; mise en œuvre par les répondants du régime des hausses spéciales du taux de cotisation qui totaliseront 3,1 % du salaire de base d'ici 2009 pour les enseignants, le gouvernement de l'Ontario et les autres employeurs; la FEO se sert de la réserve pour éventualités de 76 M\$ constituée en 2001 pour réduire la hausse du taux de cotisation des participants en 2008.

2008 : Rectification de l'insuffisance de capitalisation préliminaire de 12,7 G\$, le régime est ainsi en situation d'équilibre; les répondants du régime ont adopté la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 et augmenté le taux de cotisation de base de 8 % à 9 %. Les employeurs conviennent de verser des cotisations spéciales d'un montant égal aux rajustements en fonction de l'inflation dont auraient été privés les retraités, jusqu'à concurrence de 50 % de l'indexation perdue.

2009 : Insuffisance de capitalisation préliminaire de 2,5 G\$ comblée essentiellement en se fondant sur l'hypothèse d'un taux de rendement des placements légèrement supérieur : rendement des obligations à rendement réel plus 1,5 % (plutôt que 1,4 %). Les hypothèses ont fait l'objet d'autres changements mineurs, illustrant ainsi les résultats récents du régime.

2011 : Insuffisance préliminaire de 17,2 G\$ résolue grâce à une augmentation de 1,1 % du taux de cotisation (étalée sur trois ans), à une légère réduction des indexations annuelles pour les enseignants ayant pris leur retraite après 2009 et à la reconnaissance du taux de cotisation actuel comme taux de base permanent.

2012 : Insuffisance préliminaire de 9,6 G\$ ajustée pour rendre compte des modifications aux hypothèses de mortalité et de l'incidence du gel de deux ans des salaires des enseignants. Insuffisance de 2012 résolue en rendant la protection contre l'inflation pour la portion de la rente correspondant aux services décomptés après 2013 entièrement conditionnelle à la capitalisation du régime et en offrant des augmentations des rentes légèrement moins élevées, à compter de 2014, pour les enseignants ayant pris leur retraite après 2009. Ces changements ont permis au régime de se fonder sur un taux d'actualisation légèrement supérieur. Les changements ont permis au régime d'avoir un excédent de 200 M\$ au 1^{er} janvier 2012.

Direction

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Président et chef de la direction

Jim Leech

Services d'audit

Carol Gordon, vice-présidente

Bureau de la gestion de projets

Jacqueline Beurivage,

vice-présidente

Finances

David McGraw, vice-président principal et directeur financier

Calum McNeil, vice-président

Jennifer Newman, vice-présidente

George Wong, vice-président

Ressources humaines et Installations

Marcia Mendes-d'Abreu,

vice-présidente principale

Contentieux

Melissa Kennedy, conseillère générale et vice-présidente principale, Affaires générales

Jeff Davis, vice-président et conseiller général adjoint

Information et technologie

Russ Bruch, vice-président principal et chef de l'information

Douglas Gerhart, vice-président

Maryam Ghiai, vice-présidente

Jonathan Hammond, vice-président

Phil Nichols, vice-président

Division des Services aux participants

Rosemarie McClean,

vice-présidente principale

Tracy Abel, vice-présidente

Division des placements

Neil Petroff,

vice-président directeur et

chef des placements

Composition de l'actif et risque

Barbara Zvan,

vice-présidente principale et chef de risque de placement

James Davis, vice-président

Scott Pickett, vice-président

Titres à revenu fixe et placements non traditionnels

Ron Mock, vice-président principal

Jason Chang, vice-président

Jonathan Hausman, vice-président

Infrastructures

Jane Rowe, vice-présidente principale

Olivia Steedman, vice-présidente

Actions de sociétés ouvertes

Wayne Kozun, vice-président principal

Leslie Lefebvre, vice-présidente

William Royan, vice-président

Lee Sienna, vice-président

Répartition stratégique de l'actif et ressources naturelles

Michael Wissell, vice-président principal

Kevin Duggan, vice-président

Ziad Hindo, vice-président

Teachers' Private Capital

Jane Rowe, vice-présidente principale

Andrew Claerhout, vice-président

Steve Faraone, vice-président

Nicole Musicco, vice-présidente

Glen Silvestri, vice-président

Jo Taylor, vice-président

Opérations de placement

Dan Houle, vice-président

LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE

Président et chef de la direction

John M. Sullivan

Promotion immobilière

Wayne L. Barwise,

vice-président directeur

Finances

Cathal J. O'Connor,

vice-président directeur et

directeur financier

Chef du contentieux et secrétaire

Sandra J. Hardy,

vice-présidente directrice

Placements

Russell Goin,

vice-président directeur

Exploitation des portefeuilles

Ron Wratschko,

vice-président directeur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 11 avril 2013 à 17 h

The Carlu

444 rue Yonge, 7^e étage

Toronto

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le présent rapport annuel.

Veillez communiquer avec :

Deborah Allan

Directrice, Communications et Relations avec les médias

Téléphone : 416-730-5347

Courriel : communications@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650 rue Yonge

Toronto (Ontario) M2M 4H5

416-228-5900

Bureau à Londres, R.-U. :

Leconfield House, Curzon Street

London W1J 5JA

+44 20 7659 4450

Bureau à New York :

375 Park Avenue

New York, NY 10152

212-888-5799

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario Limitée (Asie)

安大略教師退休金計劃(亞洲)有限公司

Ouverture du bureau à Hong Kong

en 2013

